

Acte d'engagement pour l'obtention d'un
Prêt d'honneur aux étudiants

Dossier à retourner impérativement avant le 20 janvier 2012

Etat civil de l'emprunteur

Qualité : Melle Mme M.

NOM : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ à : _____

Nationalité : _____ n° de sécurité sociale :

Adresse de l'étudiant : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

[écrire de façon lisible att. aux points et tirets]

Cursus scolaire de l'emprunteur

Baccalauréat obtenu en : Bac série : Si équivalence, préciser:

Etudes supérieures

Etudes supérieures post baccalauréat	Formations (1)	Diplômes obtenus (1)	Etablissements fréquentés
Année 2007-2008			
Année 2008-2009			
Année 2010-2011			

Diplôme préparé :

Date prévisionnelle d'obtention du diplôme :

Nom et adresse complète de l'établissement fréquenté :

Si année universitaire ou stage longue durée effectué à l'étranger (hors suisse romande) indiquer avec précision l'université/l'entreprise, le pays choisi et joindre justificatif :

Le dossier sera retourné à l'expéditeur si les cases ci-dessus ne sont pas complétées correctement et de façon lisible

(1) BTS, classes préparatoires, DUT, DEUG, Licence, Maîtrise, Doctorat, Thèse, Grandes Ecoles, ...

Engagement de l'emprunteur

Je soussigné(e) **Nom, prénom** :

Sollicite du Département de la HAUTE-SAVOIE un prêt d'honneur, à taux 0, destiné à poursuivre mes études supérieures.

Il s'agit d'une première demande de prêt d'honneur (1)

J'ai déjà bénéficié d'un (de) prêt(s) antérieur(s) aux dates et pour les montants suivants (1) :

(1) rayer la mention inutile

Année	Montant

J'ai pris connaissance des conditions générales figurant en page 4, imposées par le règlement départemental, et je m'engage sur l'honneur à rembourser la totalité de l'avance qui m'aura été consentie solidairement avec (père, mère, conjoint, tuteur, curateur, ou autre ...) à préciser

Je m'engage à informer le Conseil Général de la Haute-Savoie de toutes modifications intervenant dans ma situation.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements portés sur la présente demande, sachant que toute erreur ou omission dans ces renseignements peut entraîner le rejet de ma demande, le retrait ou le remboursement immédiat du prêt.

Si l'emprunteur est mineur :
Signature des parents ou du tuteur

A le
**Signature de l'emprunteur précédée de la mention
"lu et approuvé"**

Situation de la famille de l'emprunteur

PERE / BEAU-PERE / TUTEUR ... (rayer les mentions inutiles)	MERE / BELLE-MERE / TUTRICE ... (rayer les mentions inutiles)
NOM	NOM
Prénom	Prénom
Adresse	Adresse
Code postal Ville :	Code postal Ville :
Téléphone	Téléphone
Profession	Profession
Est-il imposable sur le revenu ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Est-elle imposable sur le revenu ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Charges particulières :	Charges particulières :
Elève seul un ou plusieurs enfants : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Elève seule un ou plusieurs enfants : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Nombre d'enfants mineurs à charge <input style="width: 50px;" type="text"/>	Nombre d'enfants mineurs à charge <input style="width: 50px;" type="text"/>
Nombre d'enfants majeurs à charge <input style="width: 50px;" type="text"/>	Nombre d'enfants majeurs à charge <input style="width: 50px;" type="text"/>

Le dossier sera retourné à l'expéditeur si les cases ci-dessus ne sont pas complétées correctement et de façon lisible

Situation fiscale de l'emprunteur

L'étudiant est fiscalement

à charge de sa famille

indépendant

Situation du cautionnaire

Qualité : Melle Mme M.
 Père Mère Tuteur Conjoint Autre (à préciser) :

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :

Le dossier sera retourné à l'expéditeur si les cases ci-dessus ne sont pas complétées correctement et de façon lisible

Engagement du cautionnaire

Je soussigné(e) Nom, prénom : déclare avoir pris connaissance des conditions générales du prêt d'honneur figurant en page 4, octroyé par le Conseil Général de la Haute-Savoie à (Nom, prénom de l'emprunteur)

.....

A le
Signature :

**Dossier à retourner impérativement avant le 15 janvier 2012
dûment renseigné et complété des pièces listées ci-dessous, à l'adresse suivante**

**Conseil Général de la Haute-Savoie
Direction de l'Education, de la Formation et de l'Université
1 rue du 30ème Régiment d'Infanterie - BP 2444 - 74041 ANNECY CEDEX**

DOCUMENTS A FOURNIR

- ▶ **1 formulaire complété correctement, lisiblement et signé** (fiche de renseignements et engagements de l'emprunteur et du cautionnaire) – signatures pages 2 – 3 – 4
- ▶ **1 certificat de scolarité** délivré par l'établissement d'accueil pour l'année universitaire 2011-2012
- ▶ **1 photocopie de la carte d'identité** en cours de validité de l'étudiant
- ▶ **1 photocopie du baccalauréat** (ou équivalence) ou notes du bac
- ▶ 1 photocopie du **dernier avis d'imposition** ou de non-imposition de l'emprunteur (s'il y a lieu) des parents (ou tuteurs)
- ▶ **1 relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'étudiant**

CONDITIONS GENERALES A REMPLIR POUR L'OBTENTION D'UN PRET D'HONNEUR

ANNEE UNIVERSITAIRE 2011-2012

ARTICLE 1^{er} – CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- ▶ Être étudiant haut savoyard, titulaire du BAC ou équivalence, et poursuivre un cursus universitaire non rémunéré dans un établissement public ou privé d'enseignement supérieur délivrant un diplôme agréé par l'Etat
- ▶ Avoir moins de 28 ans
- ▶ Être de nationalité française
- ▶ **Être domicilié soi-même ou ses parents, si l'étudiant est fiscalement rattaché à eux, en Haute-Savoie**
- ▶ Obtenir la caution des parents ou tuteurs, éventuellement d'un autre tiers
- ▶ Être titulaire du baccalauréat (ou équivalence)
- ▶ Justifier d'un cursus logique et d'une assiduité aux cours
- ▶ Respecter les conditions de ressources

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE RESSOURCES

- ▶ Le quotient familial des parents ou de l'étudiant doit être inférieur à 16 700 € pour les revenus de l'année 2010
→ *Quotient familial = revenu net imposable / nombre de parts*
- ▶ Le quotient familial ne constitue que l'un des critères d'appréciation du dossier ; il n'ouvre donc pas systématiquement droit à l'attribution d'un prêt, celui-ci étant accordé par l'Assemblée Départementale dans la limite des crédits inscrits au budget départemental.

ARTICLE 3 – MONTANT DU PRET

- ▶ **L: 1 450 €** pour BTS, Prépas intégrées, licence, licence pro, Diplôme Universitaire de Technologie, Diplôme National de Technologie Spécialisée, 1^{er} cycle d'études médicales ou pharmaceutiques ;
- ▶ **M: 1 600 €** : pour formations d'ingénieurs, master, Diplôme d'Etat de sage-femme ... ;
- ▶ **D: 1 750 €** : pour thèse et doctorat, Diplôme d'Etat en pharmacie ou chirurgie dentaire, + Etudes à l'étranger (hors Suisse romande).

ARTICLE 4 – MODALITES DE REMBOURSEMENT

- ↳ Le prêt sera remboursable en deux versements égaux, au cours du mois de mai de la sixième année après la date d'obtention du prêt (soit mai 2017) et mai de la septième année (soit mai 2018), **sans intérêts**.
- ↳ Le bénéficiaire peut, s'il le souhaite, rembourser par anticipation les sommes perçues si sa situation le lui permet.
- ↳ En tout état de cause, la procédure de demande de remboursement des sommes dues serait engagée dans l'année suivant l'interruption du cursus ou l'annulation du prêt (Cf. article 5)

ARTICLE 5 – ANNULATION

- ↳ Le prêt peut être annulé sans aucun recours de l'intéressé :
 - ▶ s'il ne satisfait plus aux conditions générales du présent règlement,
 - ▶ s'il n'apporte pas la preuve de son maintien dans le cursus universitaire,
 - ▶ ou s'il n'informe pas le Conseil général de la Haute-Savoie des modifications éventuelles intervenues dans sa situation.

ARTICLE 6 – CAUTIONNEMENT

- ▶ La demande de prêt doit obligatoirement être assortie de l'engagement solidaire d'une caution.

ARTICLE 7 – ENGAGEMENT

- ↳ Le bénéficiaire s'engage sur l'honneur à se conformer à toutes les stipulations des présentes conditions générales de prêt, notamment d'apporter régulièrement la preuve de son maintien dans le cursus universitaire, et d'informer l'administration départementale des diplômes et titres successivement acquis ou de tout autre changement survenant dans sa situation telle qu'elle figure sur la présente demande.
- ↳ Cet engagement doit être cautionné de préférence par les parents qui, le cas échéant, seront tenus au remboursement du prêt octroyé à l'étudiant bénéficiaire.

ARTICLE 8 – CONSTITUTION DU DOSSIER

- La demande de prêt correctement renseignée, doit être accompagnée de l'ensemble des pièces exigées par l'administration départementale, énumérées en annexe jointe à la demande de prêt.

Tout dossier incomplet, rempli de façon illisible, non signé ne sera pas examiné et renvoyé à son expéditeur.

L'EMPRUNTEUR

Lu et approuvé (signature)

LE CAUTIONNAIRE

Lu et approuvé (signature)

PROCEDURE ET CALENDRIER

Pour l'année universitaire 2011-2012, les dossiers sont diffusés à partir du 1er juillet 2011 et jusqu'au 15 décembre 2011 sur simple demande de l'étudiant ou de sa famille, par téléphone, fax ou mail. Les dossiers non réceptionnés complets et signés avant le 20 janvier 2012 ne seront pas recevables et seront retournés au demandeur. Seuls des cas exceptionnels pourraient être examinés au-delà de la période de recevabilité des demandes.

Tout dossier reçu dans la Direction fait l'objet, sous 48 h, **d'un accusé de réception** précisant sa recevabilité administrative ou les compléments de renseignements et de documents à fournir et donne indication du calendrier d'examen et de décision.

La décision d'octroi du prêt sollicité, pour le montant correspondant à la nature des études, est prise par la Commission Permanente du Conseil Général **après avis** de la Commission Economie, Recherche, Enseignement Supérieur.

Le demandeur est informé, par courrier, de la décision de la Commission Permanente du Conseil Général dans les 48h suivant la délibération. Dans le cas d'une décision favorable, cette notification s'accompagne de la transmission du contrat de prêt à retourner signé par le demandeur et le cautionnaire.

Après retour au Conseil Général et signature par le Président, le virement du montant alloué est engagé : s'agissant d'un virement administratif effectué par la Paierie départementale, le délai pour que le compte de l'étudiant soit crédité est de l'ordre de 3 semaines. La date prévisionnelle en sera indiquée dans la lettre de transmission au demandeur d'un exemplaire du contrat de prêt signé par le Président du Conseil Général.

La Paierie départementale émettra automatiquement le titre de recettes correspondant au remboursement de chaque moitié du prêt, les sixième et septième années suivant son attribution.